

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00044

Numéro SIREN : 451 118 004

Nom ou dénomination : A & C YACHT-BROKER

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2022 sous le numéro de dépôt 6718

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012019		et clos le		31122019		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal		☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social:					
A & C YACHT BROKER SARL						Boulevard Allègre Port de Plaisance 97290 LE MARIN					
SIRET		4 5 1 1 1 8 0 0 4 0 0 0 2 2				Ancienne adresse en cas de changement:					
Certifié conforme par le gérant						97290 LE MARIN +596 596 749 402 Siret: 451 11800400022					
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:											
SIRET											
B ACTIVITE											
Activités exercées				COMMISSIONS/VENTIE DE BATEAUX				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%				65 806		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
		Bénéfice imposable à 15%									
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 15%				Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%							
PV à long terme imposables à 19%				Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		☐		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		☐		Autres dispositifs		☐	
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :				dans le secteur productif, art. 244 quater W				dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre											
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée								Nom			
								NIF			
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe								Nom			
								NIF			
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		☒		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	
										CEGID	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES DE ZONE ARTIMER BAT. E 97290 LE MARIN											
Tél: 05 96 74 87 84						Tél:					
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date: 14/04/2020		Lieu: LE MARIN			
						Qualité et nom du signataire:					
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Signature					

Désignation de l'entreprise : A & C YACHT BROKER SARL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Adresse de l'entreprise Boulevard Allègre

97290 LE MARIN

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Número SIRET* 4 5 1 1 1 8 0 0 4 0 0 0 2 2

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 9		N-1 3 1 1 2 2 0 1 8			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 800	AG	4 800				
	Fonds commercial (1)	AH	11 000	AI		11 000		11 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	33 031	AS	14 202	18 829		24 191	
	Autres immobilisations corporelles	AT	45 080	AU	39 433	5 647		7 877	
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	1 500	CV		1 500			
	Créances rattachées à des participations	BB	48 500	BC		48 500			
	Autres titres immobilisés	BD	75	BE		75			75
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	1 883	BI		1 883			1 883
	TOTAL (II)		BJ	145 868	BK	58 435	87 434		45 025
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	317 609	BW		317 609			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	110 493	BY	48 825	61 668		90 773	
	Autres créances (3)	BZ	26 442	CA		26 442		2 976	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	11 064	CE		11 064		12 450	
DIVERS	Disponibilités	CF	564 999	CG		564 999		358 558	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 050	CI		1 050		2 092	
	TOTAL (III)	CJ	1 031 657	CK	48 825	982 832		466 849	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 177 525	1A	107 260	1 070 265		511 874	
	Renvois : (1) Dont droit au bail 11 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(1)	(3) Part à plus d'un an :	CR	
	Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :				Créances :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

* Données relatives uniquement aux exercices clos à partir du 1er janvier 2022

Dossier N° 051104 en Euros.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES DE MARTINIQUE

Désignation de l'entreprise : A & C YACHT BROKER SARL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8...0.0.0.....)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	49 023	25 480
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	52 252	23 543
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	109 275	57 023
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	19 140	33 560
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 613	1 025
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	747 755	105 990
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25 116	50 706
	Dettes fiscales et sociales	DY	43 131	72 724
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	750	
	Autres dettes	EA	123 484	190 847
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	960 991	454 851
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 070 265	511 874
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	948 343	435 710
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A & C YACHT BROKER SARL Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 183 341	FB		FC	1 183 341	690 979	
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF			
		FG	504 388	FH	(41)	FI	504 347	380 409	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 687 730	FK	(41)	FL	1 687 688	1 071 388	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	300		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		3 248	
	Autres produits (1) (11)					FQ	40	379	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 688 028	1 075 015	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 021 281	606 029	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	444 944	322 951	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 910	5 991	
	Salaires et traitements*					FY	67 286	75 371	
	Charges sociales (10)					FZ	17 730	15 729	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		- dotations aux provisions	GA	13 254	15 845	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	48 825				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)					GE	321	162	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 621 550	1 042 078	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	66 478	32 936
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	14		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	3 611	30	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	3 625	30	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 041	1 504	
	Différences négatives de change					GS	4 737	3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	5 778	1 507	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 154)	(1 477)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	64 324	31 459	

Désignation de l'entreprise : A & C YACHT BROKER SARL										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	2 308		8 462	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			8 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	2 308		16 962	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	911		12 086	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			8 446	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	911		20 533	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	1 397		(3 570)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	13 470		4 346	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 693 961		1 092 007	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 641 709		1 068 464	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	52 252		23 543	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP				
			- Crédit bail immobilier							HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
		(9)	Dont transferts de charges								A1			3 248
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	17 151		15 090	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6	982	obligatoires	A9	16 169					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		Amendes & Pénalités									84			
		Régul. Comptes de Tiers									827		2 308	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

page

Faits caractéristiques de l'exercice

6

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

6

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

6

Dérogations

7

Permanence ou changement de méthodes

7

Informations générales complémentaires

7

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

7

Etat des amortissements

8

Etat des échéances des créances et des dettes

9

Composition du capital social

9

Evaluation des immobilisations corporelles

9

Evaluation des amortissements

10

Disponibilités en Euros

10

Charges à payer

10

Charges et produits constatés d'avance

10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 070 265.44 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 687 688.24 Euros et dégageant un bénéfice de 52 251.50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires

NEANT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	15 800		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	31 918		1 112
Installations générales agencements aménagements divers	15 909		3 409
Matériel de transport	22 044		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 577		1 142
TOTAL	72 448		5 663
Autres participations			1 500
Autres titres immobilisés	75		
Prêts, autres immobilisations financières	1 883		
TOTAL	1 958		1 500
TOTAL GENERAL	90 205		7 163

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			15 800	15 800
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			33 031	33 031
Installations générales agencements aménagements divers			19 318	19 318
Matériel de transport			22 044	22 044
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 719	3 719
TOTAL			78 111	78 111
Autres participations			1 500	1 500
Autres titres immobilisés			75	75
Prêts, autres immobilisations financières			1 883	1 883
TOTAL			3 458	3 458
TOTAL GENERAL			97 368	97 368

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	4 800			4 800
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 728	6 474		14 202
Installations générales agencements aménagements divers	12 418	2 912		15 330
Matériel de transport	18 832	3 212		22 044
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 402	656		2 059
TOTAL	40 380	13 254		53 635
TOTAL GENERAL	45 180	13 254		58 435

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 474				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 912				
Matériel de transport	3 212				
Matériel de bureau informatique mobilier	656				
TOTAL	13 254				
TOTAL GENERAL	13 254				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	48 500		48 500
Autres immobilisations financières	1 883	1	1 883
Autres créances clients	110 493	110 493	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 050	11 050	
Débiteurs divers	15 392	15 392	
Charges constatées d'avance	1 050	1 050	
TOTAL	188 368	137 985	50 383

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	19 140	6 492	12 648	
Fournisseurs et comptes rattachés	25 116	25 116		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 842	7 842		
Impôts sur les bénéfices	13 470	13 470		
Taxe sur la valeur ajoutée	21 561	21 561		
Autres impôts taxes et assimilés	258	258		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	750	750		
Groupe et associés	1 613	1 613		
Autres dettes	123 484	123 484		
TOTAL	213 235	200 587	12 648	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 419			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	16.0000	500			500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel Industriel	Linéaire	3 à 5 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de Transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 645
Dettes fiscales et sociales	629
Total	12 274

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 050
Total	1 050

Certifié conforme à l'original



A & C YACHT BROKERS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 8 000,00 €

Siège social : Port de Plaisance Bvd Allègre

97290 LE MARIN

451 118 004 RCS FORT DE FRANCE

**Port de plaisance
97290 Le Marin - Martinique**

+596 596 749 402

Siret: 451 118 004 00022

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le trente juin, à neuf heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Dominique Denis AMICE, propriétaire de 500 parts

soit un total de 500 parts

sur les cinq-cents (500) parts composant le capital social.

Monsieur Dominique Denis AMICE préside la séance en qualité d'associé, présent et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les conventions et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 52 251 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 52 251.00 €

- Une somme de 52 251.00 €

affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".

Rappel des dividendes antérieurement

distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DA

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le Président :

Monsieur Dominique Denis AMICE



Port de plaisance
97290 Le Marin - Martinique
+596 596 749 402
Siret: 45111800400022